

Décembre 2022

Crédit Mutuel Asset Management

Article 29 de la Loi Energie-Climat



Rapport 2022 CM-AM PEA SECURITE Article 29 de la Loi Energie-Climat

Ce rapport répond aux dispositions
du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021
de l'article 29 de la Loi Energie-Climat

A. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris (6° du décret d'application de la Loi Climat)

1/ Stratégie d'alignement sur Accord de Paris

En accord avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management est engagé dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et s'est fixé des engagements concrets pour aligner ses activités sur le respect de l'Accord de Paris visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2°C d'ici 2100.

De ce fait, il applique des politiques sectorielles responsables en lien avec son engagement climatique. Par exemple dans le cadre de sa stratégie climat, il s'est notamment donné pour objectif de sortir totalement du charbon thermique à horizon 2030.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Asset Management s'est donné comme objectif la réduction de 15% de l'empreinte carbone de ses investissements sur la période 2018-2023.

La mesure est effectuée sur les scopes 1+2, permettant d'éviter tout risque de double comptage. Cette dynamique de baisse de 3% par an devra permettre à Crédit Mutuel Asset Management d'atteindre la neutralité carbone sur ses investissements d'ici 2050.

Dans le prolongement du plan stratégique 2018-2023, Crédit Mutuel Asset Management annoncera ses nouveaux objectifs au cours de l'exercice 2023 dans le prolongement de ceux du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En application de ses ambitions, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur les méthodologies externes et bases de données du fournisseur ISS ESG Ce prestataire collecte les données environnementales de l'entreprise, y compris les mesures de divulgation sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'utilisation de l'eau, les impacts de la pollution et l'élimination des déchets. Il recueille également des informations sur les activités commerciales des entreprises.

La source des données est multiple : rapports annuels, documents réglementaires déposés auprès des autorités de régulation, rapport RSE et intégrés, données publiées sur les sites de l'entreprise.

Ainsi, toutes les données carbone utilisées sont issues de sources « société » et ne font pas l'objet d'une modélisation.

2/ Description de la méthodologie interne

Crédit Mutuel Asset Management n'utilise pas de méthodologie interne.

3/ Résultats des indicateurs d'alignement climatique

Empreinte carbone (t CO2 / MEUR investi, avec données Trucost 2020), scope 1+2) : 50.77

Pourcentage d'actif couvert : 98.5%

4/ Utilisation de l'évaluation de l'alignement dans la stratégie d'investissement

Afin de respecter l'objectif de gestion, l'intégralité de positions action sont couvertes, pour une exposition nette nulle. Les valeurs en portefeuille sont revues dans la limite des contrats de swap de gré à gré, conclus pour des maturités de 3 à 8 ans.

5/ Changements effectués dans le portefeuille en lien avec l'alignement climatique

Le fonds respecte les politiques d'exclusions sectorielles mises en place pour le charbon, les armes controversées et plus récemment les hydrocarbures.

6/ Actions de suivi

Suivi des controverses et des exclusions liées aux politiques sectorielles groupe.

7/ Actualisation de l'évaluation

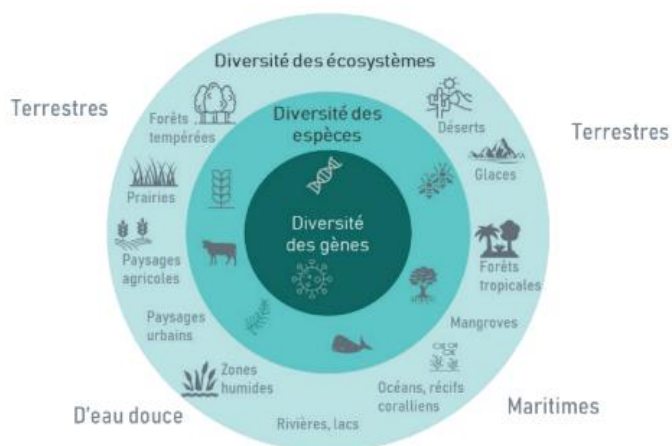
A minima l'évaluation se fait à un rythme annuel et les facteurs d'évolution s'inscriront lors de la révision du plan du groupe, soit fin 2023.

B. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité (7° du décret d'application de la Loi Climat)

1/ Description de la stratégie d'alignement

Biodiversité ou diversité biologique :

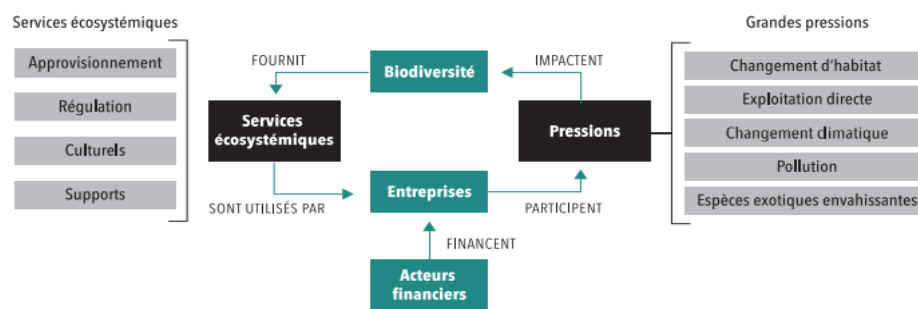
La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants, ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent, et englobe les interactions des espèces entre elles et leurs milieux. 75 % de la surface terrestre



est significativement altérée et le coût annuel résultant de la dégradation du fonctionnement des écosystèmes atteint 5.000 milliards de dollars.

Source : I-Care - Les trois échelles de la biodiversité

La difficulté est de capturer les impacts les plus matériels des entreprises par secteur et de leur chaîne de valeur sur les écosystèmes. L'historique des données est récent et de qualité faible. Les métriques sont plus simples pour calculer les conséquences du réchauffement climatique (GES) et de plus la biodiversité est un sujet transverse, local et volatile.



Source : I Care - Liens entre biodiversité et activités économiques

Le niveau de complexité par rapport à l’empreinte climat (température) est donc supérieur sur l’analyse et la mesure d’impacts (nombre d’espèces, diversité génétique, relation entre espèces au sein des écosystèmes...). **Et le vivant s’adaptant aux changements, il est difficile de faire des prédictions.**

In fine, il est plus coûteux de restaurer la biodiversité que de la conserver car il existe une mémoire même si le problème est résolu.

Réchauffement climatique et biodiversité intrinsèquement liés :

Nous rappellerons qu’il faut aborder le changement climatique et la préservation de la biodiversité ensemble ; en effet les 2 thématiques constituent un même combat selon les 2 organismes scientifiques que sont le GIEC et l’IPBES. Il convient d’analyser **l’impact de l’un sur l’autre y compris dans les solutions respectives car certaines peuvent nuire à l’une** (par exemple, la compensation carbone et la plantation d’arbres sur une monoculture plus fragile que les forêts existantes ou exploitation de métaux rares pour renouvelables sur la biodiversité...).

Notion de double matérialité :

La notion de double matérialité s’impose également dans la conception du cadre de reporting. Il s’agit d’évaluer à la fois :

- La contribution et l’impact de l’activité de l’entreprise, dans laquelle l’investissement a été réalisé, sur la biodiversité,
- La manière dont les enjeux de biodiversité peuvent impacter l’activité de cette entreprise, et si cela est lié au périmètre (secteur ou zone géographique).

Ainsi Crédit Mutuel Asset Management entend se conformer, pour l'ensemble de ses investissements concernés, à respecter les objectifs mondiaux primordiaux en matière de biodiversité pour 2050. Ceux-ci visent à ce que tous les écosystèmes de la planète soient restaurés, résilients et protégés de manière adéquate.

Ambitieux pour 2030, ces objectifs, conformes aux engagements pris par l'UE dans le cadre de sa stratégie en faveur de la biodiversité, doivent permettre la protection d'au moins 30 % des terres et 30 % des mers à l'échelle mondiale et l'utilisation et la gestion durables des 70 % restants.

De même un partage juste et équitable des bénéfices de l'utilisation des ressources génétiques liées à la biodiversité et un principe d'égalité, fondé sur **une approche inclusive avec la participation de toutes les parties prenantes et des peuples autochtones, sont attendus.**

Enfin ces objectifs s'inscrivent dans le programme de la Commission Européenne de la restauration, la résilience et la protection adéquate de tous les écosystèmes de la planète d'ici à 2050.

Une participation active aux initiatives internationales comme Finance for Biodiversity Pledge ou encore Business for Nature ainsi que **l'adoption d'un modèle d'analyse et de mesure promouvant une méthodologie** de place transparente, permettant la prise en compte de toutes les classes d'actifs avec un taux de couverture le plus large possible et enfin un suivi de l'ensemble de la chaîne de valeur soit les scope 1, 2 et 3 doivent permettre à Crédit Mutuel Asset Management d'adresser l'alignement des investissements avec les objectifs biodiversité des COP.

La contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Gestionnaire d'actifs, Crédit Mutuel Asset Management entend jouer un rôle clé dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le maintien du capital naturel.

Ainsi, il souhaite agir sur l'orientation des capitaux favorisant la protection de la biodiversité en gérant des fonds contribuant aux solutions pour des impacts positifs sur la biodiversité ou bien en intégrant des critères biodiversité dans la démarche de sélection de leurs investissements généralistes.

Ces démarches vont nécessiter la mobilisation d'outils d'analyse (1) encore en développement, à même d'intégrer des informations spécifiques sur le capital naturel, permettant de mieux identifier et suivre les impacts biodiversité des portefeuilles d'investissement. Enfin, le dialogue actionnarial (2), mis en place de long date au sein de l'entité de gestion, doit également rendre possible l'accompagnement des entreprises sur ce sujet.

1-Pour la partie analyse, et en accord avec ses attentes décrites précédemment, Crédit Mutuel Asset Management est en train de mettre en œuvre un outil de mesure BIA - GBS ou Biodiversity Impact Analytics - Global Biodiversity Score, permettant l'étude de la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité afin d'en déduire les impacts sur celle-ci.

La méthodologie du GBS se base sur le cadre de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), notamment en mobilisant EXIOBASE pour les liens entre les activités et les pressions, et GLOBIO pour les liens entre les pressions et les impacts. L'outil utilise également une approche hybride en intégrant des données réelles pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations. En l'absence de données précises, un calcul par défaut évalue les impacts à partir de données financières (chiffres d'affaires).

Cette approche devrait être mise en place au cours de l'exercice 2023 avec l'aide d'un fournisseur de données climatiques et de biodiversité.

Le GBS évalue les impacts en MSA.km², la fraction de l'intégrité de la biodiversité perdue sur une surface donnée. Le MSA (Abondance moyenne des espèces, ou Mean Species Abundance) fonctionne comme un pourcentage de biodiversité « vierge » restante et peut caractériser soit un état, soit un impact.

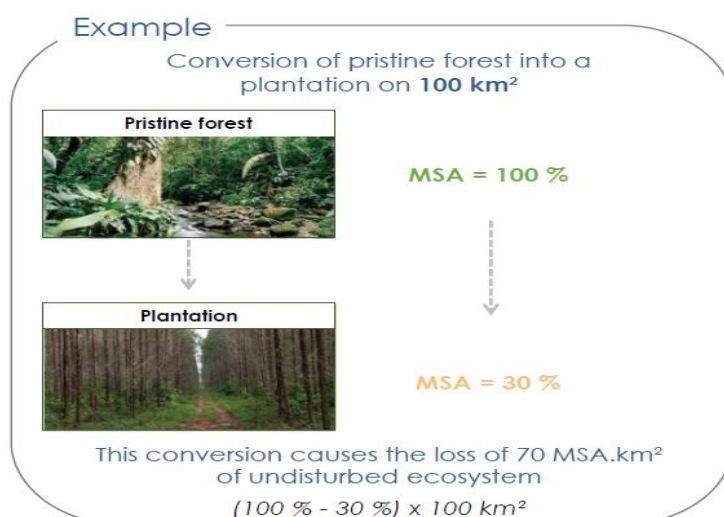
Le GBS utilise le cadre complet des Scopes pour prendre en compte les impacts tout au long de la chaîne de valeur et **comptabilise séparément les impacts statiques (permanents) et dynamiques (supplémentaires ou anthropiques)**.

Les différentes pressions retenues sur respectivement le terrestre et l'eau sont :

- « Dynamiques » soit le changement d'affectation des sols comme principale source de pression sur les écosystèmes terrestres et l'exploitation des ressources comme l'eau consommée (mines, pétrole et surtout agriculture) ;
- « Statiques » soit le réchauffement climatique et les différents types de pollution. A noter que le milieu marin et les espèces envahissantes ne seront pas couverts par l'outil.

Ainsi, 4 compartiments d'impacts sont agrégés en un seul score dans MSAppb* (principes : expression des impacts statiques en équivalents dynamiques et rétablissement de l'écosystème estimé à 50 ans en moyenne. En un an, les impacts statiques peuvent être considérés comme une occasion manquée de rétablissement de la biodiversité estimée à un cinquième de l'impact statique).

L'outil GBS utilise **la métrique MSA qui évalue l'intégrité écologique des écosystèmes sur une échelle de 0 % à 100 %**, soit la somme des impacts terrestre et aquatique + somme des impacts statiques (coût d'opportunité) et somme impacts dynamiques (impact 100%).



Source : Carbon 4 Finance

Les applications envisagées vont permettre dans un premier temps le calcul de l'empreinte d'un portefeuille d'actifs financiers au travers de l'empreinte biodiversité des entreprises détenues dans leur globalité, y compris l'empreinte le long de la chaîne de valeur. **Ce travail contribuera à la recherche et sélection des entreprises les plus respectueuses de la biodiversité.**

2-Cependant la difficulté d’avoir une analyse au niveau du *stock picking* et de pouvoir fixer des objectifs résulte à date **d’une forte volatilité dans les mesures. Crédit Mutuel Asset Management inscrit donc également un effort de pédagogie et de transparence sur les méthodologies de mesure d’empreinte retenues au travers de son engagement actionnarial avec les entreprises** (restrictions sur les secteurs des pesticides, OGM, déforestation..., changement du choix d’approvisionnement en matériaux, de pratiques de production, de l’éco conception, de l’utilisation des sols selon les températures, des aménagements...).

2/Mesure du résultat d’alignement sur les objectifs de biodiversité

Comme vu ci-dessus, la mesure de l’empreinte biodiversité devrait être mise en place courant 2023.

Elle concernera les OPC de plus de 500 M€ dans un premier temps et s’étendra aux autres ensuite. Les outils d’analyse sont toujours en développement.

Encore peu communiquées par les émetteurs, les données sont estimées par modélisation à partir de moyennes de secteur.

C. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques physiques, de transition et de controverses, notamment celles liées au changement climatique et à la biodiversité (8^e du décret d’application de la Loi Climat)

1/ La politique de gestion des risques de durabilité

Au sein de Crédit Mutuel Asset Management, le dispositif d’intégration du risque de durabilité s’articule autour des 6 volets suivants:



La cartographie des risques de Crédit Mutuel Asset Management intègre ces piliers afin d'identifier les axes d'atténuation des risques ESG.

Ces axes identifiés au sein de la cartographie sont :

- Politiques sectorielles
- Controverses
- Labels
- Intégration ESG
- Politique de vote et dialogue actionnarial
- Politique de rémunération interne
- Climat / Empreinte carbone (Art 29 LEC)
- Biodiversité (Art 29 LEC)
- Principales incidences négatives (SFDR)

Des contrôles identifiés et adaptés à ces axes d'atténuation viennent compléter le plan de contrôle existant. Ceux-ci se déclinent de la manière suivante :

- Les travaux de contrôle de 1er et 2nd niveau sont déposés sur un outil de restitution des contrôles.
- Une supervision des contrôles de premier niveau est réalisée par le contrôle permanent de Crédit Mutuel Asset Management (obligation de superviser à minima 25% des tâches de contrôle de 1^{er} niveau à fréquence mensuelle).
- Une supervision des contrôles de second niveau est réalisée par les lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les typologies de taches de contrôle de premier niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 25 (16 en 2021).

Les typologies de taches de contrôle de second niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 31 (17 en 2021).

En complément, face à ces risques, Crédit Mutuel Asset Management a mis en place des actions de réduction des risques. Ces actions sont suivies par la Direction au travers notamment d'un cadre d'appétence aux risques mis en place en 2022 (avec la mise en place de seuils d'alertes et de seuils limites). Ce cadre reprend 7 familles de risques dont la durabilité qui intègre ces seuils sur les politiques sectorielles.

Le cadre de la gestion des risques (Politique de gestion des risques, la cartographie des risques et le plan de contrôle) est revu systématiquement et globalement à fréquence annuelle. Cependant, ce cadre évolue également au fur et à mesure des avancées des chantiers en lien avec l'ESG et notamment la mise en place des indicateurs climatiques et de biodiversité au sein de Crédit Mutuel Asset Management. Au niveau du cadre d'appétence aux risques, Les listes des risques et indicateurs permettant de suivre les risques sont revues au moins annuellement au sein de Crédit Mutuel Asset Management, par la Direction des Risques et la Direction Financière. Elles sont présentées pour validation au Comité des Risques de Crédit Mutuel Asset Management, aux dirigeants effectifs ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Au titre de 2022, sur la thématique de Durabilité, des plans d'actions visant à accompagner le déploiement des nouvelles obligations réglementaires ou à réduire les risques ont été définis :

- Renforcement du plan de contrôle de second niveau sur la base de notation ESG. Granularité renforcée des contrôles sur la méthodologie et sur le prestataire de données.
- Contrôles de 1^{er} niveau déployés au niveau des mesures des empreintes carbone des portefeuilles et de l'entité en complément des contrôles de second niveau.
- Renforcement des contrôles pré-trade sur les politiques sectorielles et les controverses.
- Lancement du chantier sur la mise en place des stress tests climatiques.
- Mise en place d'un cadre appétence aux risques intégrant les risques extra-financiers.
- Création d'un groupe de travail spécifique devant définir la notion d'Investissement Durable SFDR.
- Revue des classifications SFDR des fonds article 9 suite aux travaux sur l'Investissement Durable SFDR.
- Etude et revue de la méthodologie de notation ESG afin d'intégrer au mieux tout le périmètre des investissements (dont les petites et moyennes capitalisations).
- Changement de prestataire sur les données Carbone afin d'améliorer la qualité et la couverture des indicateurs.

2/ Impact financier des risques de durabilité

La méthodologie retenue au sein de Crédit Mutuel Asset Management pour conduire l'analyse des risques climatiques est celle fournie par le prestataire ISS ESG. Cette méthodologie, dont l'analyse s'étend jusqu'à 2050, a pour but d'estimer l'impact financier des risques et opportunités climatiques sur les émetteurs, notamment à travers la métrique Climate Value at Risk (CVaR), qui est déclinée en VaR de transition, et en VaR physique.

L'analyse des risques climatiques porte sur les titres vifs d'entreprises.

Risques de transition

L'analyse des potentiels risques de transition est basée sur deux scénarios de référence publiés par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) :

- Sustainable Development Scenario (SDS) - 1.65°C
- Net Zero 2050 (NZE2050) - 1.5°C

Le réchauffement climatique induit dans les deux scénarios illustre des niveaux de risques de transition élevés et leur sélection est compatible avec les recommandations de la TCFD d'inclure un scénario 2°C ou inférieur.

L'estimation de l'impact des risques et opportunités de transition prennent en compte les canaux de transmission suivants :

- Risques réglementaires : à travers les coûts supplémentaires que pourraient connaître les entreprises suite à l'évolution de l'environnement réglementaire. Les différents risques réglementaires (taxe carbone, systèmes d'échanges de quota d'émissions ou encore des restrictions sur les émissions) sont souvent schématisés via le « prix/coût carbone ».
- Risques de marché : est considéré via l'intégration des prix carbone par région ou pays, en appliquant les données de chaque scénario aux émissions scope 1&2, en cohérence avec l'approche de l'AIE. Les entreprises fortement émettrices avec une demande relativement inélastique pourraient théoriquement incomber une partie des coûts carbone supplémentaires à leurs contreparties. L'approche d'ISS reflète cela, puisqu'une proportion des coûts carbone du secteur « Génération d'électricité » est répercutée sur le scope 2 des entreprises d'autres secteurs.

- Risques technologiques : incluent les changements potentiels de la demande pour les technologies bas carbone par rapport aux technologies fossiles. Les taux de croissance annuels entre 2020 et 2050 de la production d'énergie issus des projections de l'AIE dans chaque scénario NZE2050 et SDS sont utilisés comme approximation des impacts sur la demande, liés aux risques technologiques.

La VaR de transition d'un émetteur, issue de la modélisation ISS ESG, estime la variation de prix de l'action de l'émetteur après la prise en compte des risques et opportunités liés à la transition. Une VaR positive indique un impact négatif sur le prix de l'action, et une VaR négative indique un impact positif sur ce dernier.

Risques physiques

ISS ESG mesure l'exposition des entreprises aux risques physiques en simulant l'impact de différents aléas climatiques sur les coûts et les revenus de la société, en se basant sur son empreinte géographique (localisation des actifs physiques et/ou des revenus). Les risques physiques peuvent avoir un impact financier sur une entreprise tant au niveau opérationnel qu'au niveau du marché. L'analyse permet d'estimer l'impact financier actuel et futur émanant de l'exposition des émetteurs aux risques de marché et aux risques opérationnels.

Les risques opérationnels sont quantifiés en prenant en compte les coûts liés aux réparations des actifs endommagés ainsi que la perte de revenus liés aux interruptions de l'activité de l'entreprise.

Les risques de marché quantifient la part des revenus à risque de l'entreprise en raison des effets macro-économiques des risques physiques, notamment sur le PIB des pays. Les variations annuelles du PIB dues au changement climatique sont modélisées en prenant en compte l'impact de la composante chronique des inondations côtières, les sécheresses et les vagues de chaleur.

L'évaluation des risques futurs est basée sur les conditions climatiques issues de deux scénarios issus du 5ème rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) développés selon la trajectoire représentative de concentration de GES :

- Scénario probable : RCP 4.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 1,7° et 3,2°C d'ici 2100
- Scénario catastrophe : RCP 8.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 3,2° et 5,4°C d'ici 2100

Les aléas climatiques utilisés dans l'analyse ISS ESG des risques physiques sont au nombre de 6, couvrant les aléas dont les impacts sont les plus importants en termes de coûts des dommages et dont la potentielle sévérité pourrait substantiellement causer des dégâts pour les entreprises.

Risques chroniques :

- Vagues de chaleur
- Sécheresse
- Inondations côtières

Risques aigues :

- Cyclones tropiques
- Inondations des rivières
- Incendies

Il est à noter que la VaR de transition, ainsi que la VaR physique, sont basées sur un modèle « Action ». Ainsi, les résultats de la VaR ne devraient pas être interprétés comme un impact sur le prix d'une obligation, mais plutôt sur le prix de l'action de l'émetteur. Cette métrique reste néanmoins un bon indicateur sur l'exposition d'une entreprise aux risques de transition et physiques.

Des développements futurs pourraient avoir lieu pour mesurer directement l'impact des risques climatiques sur la valorisation des instruments de taux et pallier cette limite méthodologique. De tels développements auront certainement des impacts sur l'évolution des métriques publiées ci-après, dans la mesure où les actions ne sont pas impactées de la même manière que les instruments de taux par les risques climatiques.

L'encours des émetteurs couverts par l'analyse des risques climatiques est de 632,80 millions d'euros, représentant 90,2% de l'actif net du fonds.

Selon la méthodologie ISS ESG, dans un scénario NZE dont la hausse des températures est limitée à 1.5°C, la VaR climatique totale du fonds est estimée à 31,77 millions d'euros. Il est donc considéré que l'encours couvert du fonds pourrait perdre jusqu'à 5,0% d'ici 2050 de sa valeur.

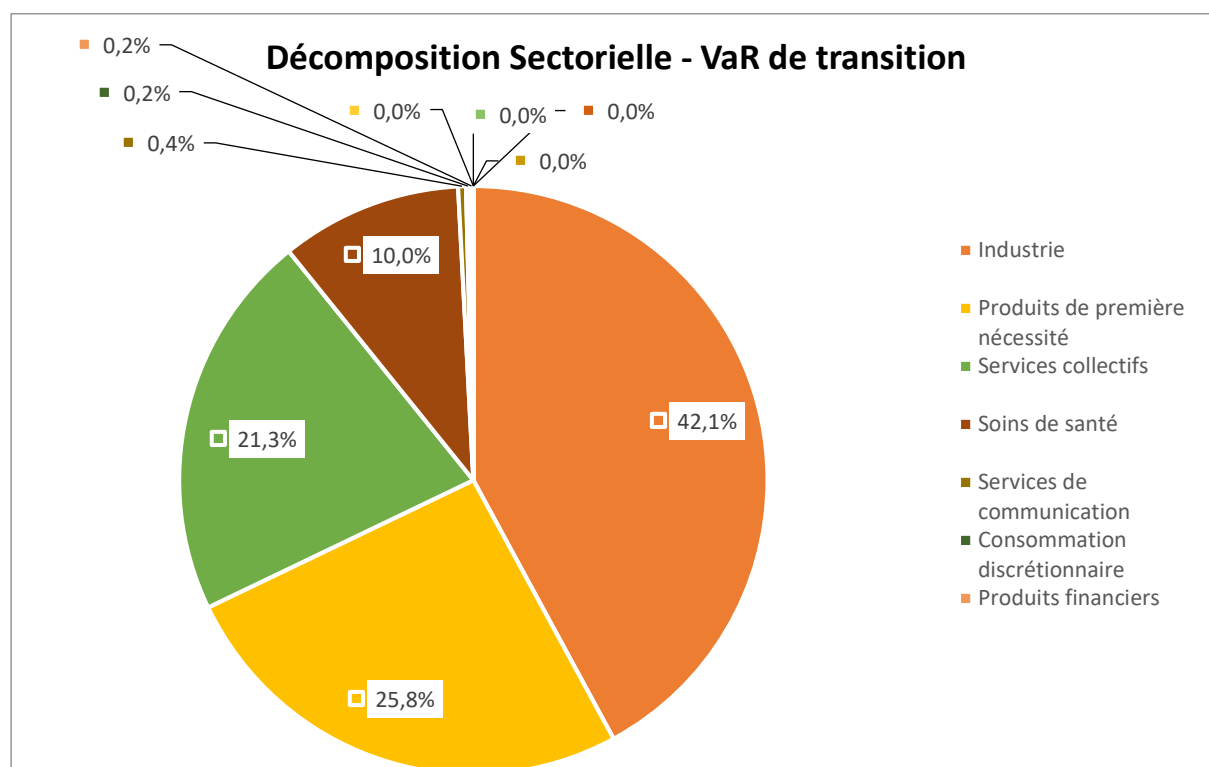
Pour rappel, ces estimations sont basées sur l'hypothèse que l'ensemble des encours sont investis en actions des entreprises.

		Couverture - %**	Valeur à Risque - €	Valeur à Risque - %
Risque de transition	NZE2050 (+1,5°C)	85%	29 085 115	4,6%
	SDS (+1.65°C)		24 627 045	3,9%
Risque Physique	Scénario probable	95%	2 686 280	0,4%
	Scénario catastrophe		4 180 161	0,7%
Risque Total*	NZE2050 (+1,5°C)		31 771 395	5,0%
	SDS (+1.65°C)		27 313 325	4,3%

*Le scénario de risque physique « probable » RCP4.5 est utilisé pour agréger la valeur à risque climatique totale.

** la couverture et la VaR en % sont calculées sur la base des encours couverts.

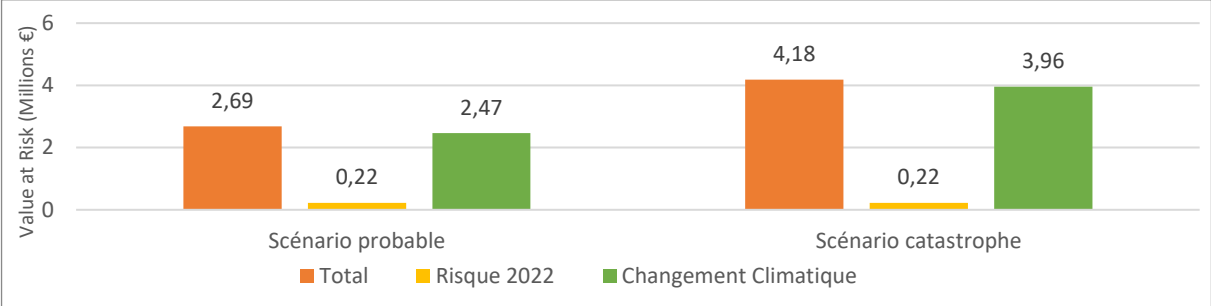
Le secteur des « Industrie » est le plus exposé aux risques de transition, représentant 42,1% de la VaR de transition du fonds, suivi des secteurs « Produits de première nécessité » et « Services collectifs ».



Le tableau suivant met en évidence les 10 émetteurs ayant la VaR de transition la plus élevée, en mettant en perspective la contribution de chacun de ces émetteurs à la VaR de transition totale, ainsi que la VaR moyenne du secteur d'appartenance (classification GICS).

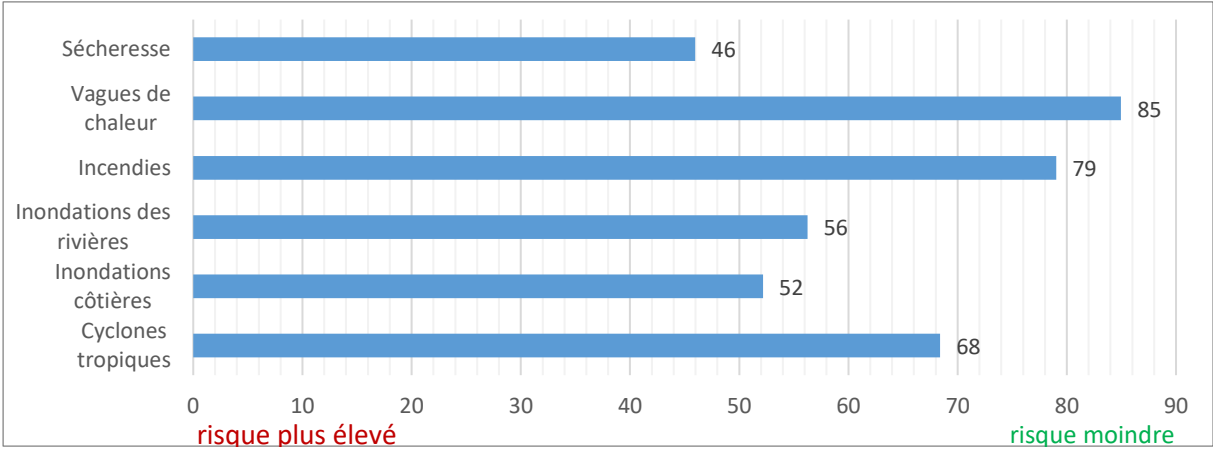
Emetteur	Poids	Secteur	VaR de transition	Contribution à la VaR de transition du fonds %	VaR sectorielle
Compagnie de Saint-Gobain SA	1,44%	Industrie	72,29%	22,7%	9,88%
ENGIE SA	2,04%	Services collectifs	47,93%	21,3%	23,98%
VINCI SA	8,85%	Industrie	9,32%	17,9%	9,88%
Anheuser-Busch InBev SA/NV	11,56%	Produits de première nécessité	9,32%	23,4%	9,19%
Bayer AG	1,62%	Soins de santé	8,55%	3,0%	1,93%
Danone SA	2,33%	Produits de première nécessité	4,59%	2,3%	9,19%
EssilorLuxottica SA	4,01%	Soins de santé	3,36%	2,9%	1,93%
Orange SA	0,77%	Services de communication	2,57%	0,4%	3,87%
Siemens AG	5,89%	Industrie	1,13%	1,5%	9,88%
Sanofi	19,21%	Soins de santé	0,96%	4,0%	1,93%

L'impact des risques physiques d'ici 2050 sur le portefeuille peuvent émaner des niveaux de risques actuels (risque 2022) ainsi que des aléas causés par le changement climatique. La solution ISS ESG permet d'établir cette distinction. Ainsi et selon cette méthodologie, la VaR physique du fonds dans le scénario probable est de 2,69 millions €, dont 0,22 millions émanant des niveaux de risques actuels, et 2,47 millions liés aux risques à venir en raison du changement climatique.



Le graphique suivant permet de distinguer les aléas auxquels le portefeuille global est le plus exposé à travers des scores de risque physique allant de 0 (risque élevé) à 100 (risque faible). Le score reflète le niveau de risque financier auquel l'émetteur est exposé relativement à son secteur d'activité. Un score de 0 (100) reflète une augmentation importante (faible) du risque financier par rapport à la variation médiane du secteur.

On entend par « risque financier » l'ensemble des impacts financiers liés aux risques physiques auxquels est exposée l'entreprise pour chaque scénario : coûts liés aux réparations des dommages, baisse des revenus, augmentation des coûts de production...



Comme indiqué précédemment, le score de risque physique (0 représentant le risque le plus élevé, 100 le plus faible) est impacté par la variation de l'exposition de l'entreprise aux aléas climatiques. Le tableau suivant met en exergue les 10 positions ayant les scores physiques les plus faibles, ainsi que les scores associés à chaque aléa climatique dans le scénario probable.

Le score de « gestion de risque physique » indique dans quelle mesure l'entreprise considère les risques physiques dans sa stratégie de gestion des risques. L'attribution de ce score est basée sur les informations publiées annuellement par les entreprises au questionnaire du CDP (Carbon Disclosure Project) et les coûts reportés liés aux risques physiques.

Emetteur	Score Global	Cyclones tropiques	Inondations (côtère)	Inondations (rivière)	Incendies	Vagues de chaleur	Sécheresse	Score Gestion Risque physique
Kering SA	38	52	43	43	50	40	45	Modéré
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	39	45	31	39	45	44	45	Robuste
Bayer AG	41	53	39	56	100	100	45	Robuste
Danone SA	48	57	48	53	100	100	50	Robuste
Anheuser-Busch InBev SA/NV	49	48	33	44	47	60	45	Modéré
Mercedes-Benz Group AG	49	71	51	68	100	100	50	Robuste
Siemens AG	50	53	39	49	100	100	50	Modéré
L'Oreal SA	53	100	49	82	100	100	50	Robuste
Sanofi	54	66	49	66	100	100	50	Modéré
Compagnie de Saint-Gobain SA	55	58	43	55	100	100	41	Modéré